



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2023-02-11

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention de partenariat avec madame Michèle BENOIT-TONCINI, pour une exposition de peintures de Louis TONCINI à l'espace d'Ornano – Musée Gallo-Romain.

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition d'exposition à l'Espace d'Ornano du Musée Gallo-Romain – 8 rue saunerie de la Ville de Sisteron de madame Michèle BENOIT-TONCINI, fille de Louis TONCINI (1907-2002) domiciliée 124 chemin des Coustelins - 04300 Forcalquier.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir une convention pour ce partenariat.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer une convention avec madame Michèle BENOIT-TONCINI, domiciliée à l'adresse citée ci-dessus, pour la mise en place d'une exposition du **samedi 4 mars 2023 au samedi 29 avril 2023 inclus**, à l'Espace d'Ornano du Musée Gallo-Romain de la Ville de Sisteron, qui établit les obligations de chaque partie et les conditions de l'exposition.
Elle est mise à disposition à la ville de Sisteron à **titre gratuit**.

ARTICLE 2 : De fixer les conditions de dépôt-vente de **8 livres-photos « Louis TONCINI le maître de Rive-Neuve »** dont **1 livre-photos** de présentation au prix de vente de : 45 €
Une commission de **5 % TTC** sera facturée au dépositaire.

ARTICLE 3 : Les dépenses et recettes seront inscrites au Budget Communal.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et madame Michèle BENOIT-TONCINI.

Fait à Sisteron, le 15 février 2023

Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU